



# Conseil intercommunal de l'ARPEJE

## Législature 2021-2026

### Commission des finances

#### Comptes 2021

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

La commission des finances s'est réunie à la salle 105 du bâtiment 7 à l'école de Sous-Ville d'Avenches le mercredi 4 mai 2022 à 18h30 afin de débattre des comptes 2021 de l'ARPEJE.

Elle était composée de Mesdames Valérie Schläfli et Sabrina Giannini-Heim, ainsi que de Messieurs Loïc Loup et Samuel Apothélos, président et rapporteur. Monsieur Olivier Schwarz était excusé.

Madame Laurence Duvoisin, directrice de l'ARPEJE, et Messieurs Tony Ruano, président du comité de direction de l'ARPEJE (CoDir), Christian Genilloud, vice-président du CoDir, Johann Theux, membre du CoDir, ainsi que Jérôme Broch, adjoint de direction des secteurs bâtiments et intendance de l'ARPEJE, et Samuel Barbey, adjoint administratif et financier de l'ARPEJE, étaient également présents afin de présenter le préavis et de répondre aux éventuelles questions de ladite commission. Nous les remercions pour leurs explications et réponses fournies.

#### Introduction

Nous détaillerons dans ce rapport les points qui nous semblent nécessaires de souligner après l'analyse des comptes 2021, des commentaires fournis par l'ARPEJE pour ceux-ci et des questions que nous leur avons posées pour éclaircir les points d'ombres.

Nous avons établi ce rapport point par point selon la chronologie des comptes de fonctionnement :

#### 1 : Conseil intercommunal et comité

Au compte 101.3040, le dépassement du montant budgétisé pour l'année 2021 est dû à la variation ou l'augmentation de salaires qui ne peut pas toujours être budgétisée une année et demie à l'avance et dépend également de la répartition finale sur les comptes des structures.

La clé de répartition pour le compte 190.4909 est répartie entre les structures parascolaires, Pinocchio, les AMF et le comité, cela comprend les licences informatiques, l'entretien du site internet, les imprimantes et affranchisseuses, le loyer du bureau central et les frais de téléphone.

#### 2 : Finances

On peut relever au compte 200.3185.1 un dépassement d'environ 20'000 par rapport au budget, justifié par une mise en place d'un système de contrôle interne de prévention des risques, ce surcoût est presque complètement absorbé par la subvention accordée par la FAJE.

Concernant les transports, pour le compte une adaptation pour le compte 201.3188.3 nous semble nécessaire par rapport à l'éventuelle hausse des prix des abonnements et du nombre d'élèves, afin d'éviter qu'un compte de charge se retrouve au-dessus du budget et donc des attentes.

Pour la location des salles, comme mentionné dans les comptes, le surcoût par rapport au budget pour Avenches est lié à l'ouverture du bâtiment D (11 classes pour 4 mois) et pour Vully-les-Lacs car le budget des classes de Villars-le-Grand a été établi de manière erronée mais a depuis été corrigé.

### **3 : Bâtiments**

La CoFin apprécie particulièrement la volonté de la directrice, Madame Duvoisin, à mettre en avant la formation continue pour ses collaborateurs. Elle espère que les managers profiteront entièrement des fonds disponibles pour se former, ainsi que leurs équipes, au cours de l'exercice 2022.

La CoFin regrette les déprédations des bâtiments dus à des actes de vandalisme, qui n'incombent pas directement à l'ARPEJE bien entendu. Les dépenses en sécurité et l'installation de caméras sont de bonnes choses pour mieux sécuriser nos bâtiments. La CoFin invite cependant l'ARPEJE à mener une étude de fond et d'approcher proactivement les auteurs de ces actes afin d'éviter de potentiels futurs actes de vandalisme.

### **5 : Formation et Jeunesse**

#### **501 – 504 : Enseignement, bibliothèques, réfectoires et activités extrascolaires**

On a pu remarquer de grandes différences aux comptes 501.3662.1 à 501.4652.5 qui correspondent aux subventions pour les différents camps et activités des classes de 5ème à 11ème. Les énormes différences entre les sommes budgétisées et réelles sont dues aux annulations de toutes les sorties période covid. L'ARPEJE n'a donc pas touché ces subventions et n'a pas eu à sortir ces sommes. Nous avons aussi pu relever une augmentation des frais sur les rubriques bibliothèques en cause la reprise de la gestion de celle de Vully-les-Lacs et l'achat de livre pour celle-ci et celle d'Avenches. Ces différents points ont donné une augmentation dans le budget participations des différentes communes. L'ARPEJE a pu nous fournir les explications demandées à nos questionnements.

Dans les activités extrascolaires nous avons pu constater une augmentation de la participation des parents dû à l'accroissement de l'offre des cours d'appui aux élèves. Il y a eu une augmentation des frais divers pour le réfectoire à la suite d'un audit externe de l'école hôtelière afin d'améliorer la qualité des services qui fait suite aux insatisfactions de certains parents et élèves. (Faisabilité d'une restauration autonome). Un rapport complet a été adressé à l'ARPEJE à la suite de cet audit.

#### **510 – 512 : Accueil familial de jour, le P'tit Bonheur et La Rose des Vents**

Pour l'accueil familial de jour, 2021 a été le premier exercice, les différences budget-comptes sont donc normales. Comme mentionné dans les comptes, les chiffres sont à prendre avec des pincettes, la subvention de l'OFAS étant unique et la correction de celle de la FAJE va venir augmenter les coûts pour les communes, diminuant ainsi le ratio de participation des parents qui est actuellement de 55.35% (légèrement en dessus de la moyenne du réseau).

Les différences entre les établissements dans la participation pour les parents s'expliquent principalement par la différence des niveaux de salaires. Dans l'ensemble, la « participation parentale sur l'ensemble des types d'accueil » représente une moyenne entre tous les accueils de l'ARPEJE pré et parascolaire.

#### **513 – 515 : Les Castors, Pinocchio et accueil hors réseau**

Au compte 515.3189, les frais administratifs correspondent au solde du décompte 2020 avec l'ARAJ en relation aux dépassements des charges sur Pinocchio pour donner suite à des absences de personnel et arrangement ARAJ.

### **Conclusion**

Après une analyse groupée des comptes par rapport au budget, et des différences dues aux imprévus dûment notifiés dans les commentaires fournis avec les comptes, la CoFin remercie le CoDir, ainsi que Madame Duvoisin et du service financier de l'ARPEJE pour leur travail et leur réponse spontanée à toutes les questions posées.

Après délibération, la commission financière propose à l'unanimité :

**1) D'accepter les comptes 2021 tels que présentés ;**

**2) D'en donner décharge au comité de direction de l'ARPEJE ;**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission des finances :

Samuel Apothélos, président de la CoFin

Sabrina Giannini-Heim

Loïc Loup

Valérie Schläfli

Olivier Schwarz